

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2024

SUPPRIMER LES DISPOSITIFS DE DÉFISCALISATION IMMOBILIÈRE POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES EHPAD ET AUTRES ESMS - (N° 2722)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Panifous

ARTICLE 5

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« résultant de »

les mots :

« liés à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.